

Lundi 22 juin 2020 à 20 h 30, par suite d'une convocation en date du 15/06/2020, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BRIANÇON**, Maire.

Présents : BRIANÇON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, MINANA Anne-Sophie, DELBART Michel, BRIE Ludovic, BAUME Jacqueline, CHARTON Régis, JEANNIOT Pascal, JAHYER Dominique, KARIM Catherine, BILLET Richard, GANIER Sandra, OLGUIN Emmanuelle, MIMIN David

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent(s) ayant donné procuration :

Absent(s) :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : REMIOT Jean-Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents: 15

Votants : 15

Pour mémoire, **documents remis aux membres du Conseil Municipal** : avec la convocation : en début de séance :

*tableaux du budget de la commune

*tableaux du budget annexe : développement commercial

Renouvellement de la CCID (commission communale ses impôts directs) : Proposition de noms en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés, à savoir : nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir des droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

DÉCIDE :

- de désigner Monsieur BRIANÇON Thierry, maire, comme président de la commission communale des impôts directs.

- de proposer, en nombre double, les noms des six commissaires titulaires de la commission et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux soit la proposition de 24 noms :

Liste proposition CCID par ordre alphabétique

	Civilité	Nom	Prénom	date de naissance	adresse	CP	ville	Impositions directes loc
1	Madame	BAUME	Jacqueline	31/01/1947	12 rue du Point du Jour	51170	Ville en Tardenois	TH, TF
2	Monsieur	BILLET	Richard	01/07/1982	15 rue de la Haubette	51170	Ville en Tardenois	TH, TF, CFE
3	Monsieur	BRIE	Ludovic	22/10/1971	10 rue du Point du Jour	51170	Ville en Tardenois	TH, TF, CFE
4	Monsieur	CHARTON	Régis	04/01/1965	18 chemin de la Garenne	51170	Ville en Tardenois	TH, TF, CFE
5	Monsieur	DELBART	Michel	18/10/1947	ferme d'Aulnay	51170	Ville en Tardenois	TH, TF
6	Monsieur	DESPREZ	Jean-Claude	13/06/1946	8 rue d'En Bas	51170	Ville en Tardenois	TH, TF
7	Madame	GANIER	Sandra	19/08/1986	2 chemin de la Garenne	51170	Ville en Tardenois	TH
8	Monsieur	GILLET	Claude	27/02/1955	15 rue André Lelarge	51170	Ville en Tardenois	TH, TF

9	Madame	JAHYER	Dominique	19/03/1960	6 route d'Aulnay	51170	Ville en Tardenois	TH, TF
10	Monsieur	JAHYER	Jackie	09/03/1954	6 route d'Aulnay	51170	Ville en Tardenois	TH, TF
11	Monsieur	JEANNIOT	Pascal	25/01/1952	16 rue de Derrière les Murs	51170	Ville en Tardenois	TH, TF
12	Madame	KARIM	Catherine	21/08/1970	35 rue Charles de Gaulle	51170	Ville en Tardenois	TH
13	Monsieur	LALLIER	François	21/11/1986	16 chemin de la Garenne	51170	Ville en Tardenois	TH, TF, CFE
14	Monsieur	LAMBERT	Paul	12/09/1984	29 rue Charles de Gaulle	51170	Ville en Tardenois	TH, TF, CFE
15	Monsieur	LELARGE	Jean-Luc	13/07/1953	1 rue d'En Bas	51170	Ville en Tardenois	TH, TF
16	Monsieur	MACHINET	Laurent	15/04/1963	8 rue Charles de Gaulle	51170	Ville en Tardenois	TH, TF, CFE
17	Monsieur	MEGRAS	Regis	01/04/1951	28 rue Charles de Gaulle	51170	Ville en Tardenois	TH, TF
18	Monsieur	MIMIN	David	06/08/1976	7 rue de Géronde	51170	Ville en Tardenois	TH, TF
19	Madame	MINANA	Anne-Sophie	25/06/1981	2 rue Saint-Laurent	51170	Ville en Tardenois	TH, TF
20	Madame	NEVEUX	Annick	03/07/1952	9 rue de Derrière Les Murs	51170	Ville en Tardenois	TH, TF
21	Madame	OLGUIN	Emmanuelle	08/12/1971	36 rue de la Haubette	51170	Ville en Tardenois	TH, TF
22	Madame	PIRE	Séverine	31/05/1980	32 rue de Derrière les Murs	51170	Ville en Tardenois	TH, TF
23	Monsieur	REMIOT	Jean-Pierre	05/05/1957	4 rue du Docteur Lefort	51100	Reims	TF
24	Madame	VESSELLE	Marie Madeleine	24/09/1953	10 rue Charles de Gaulle	51170	Ville en Tardenois	TH, TF

Ventes des terrains communaux

Le maire explique que le conseil municipal précédent avait mis en ventes six terrains communaux. A ce jour, il reste deux des six terrains à vendre :

*Le terrain « A » de 804 m² cadastré : ZI 129 et ZI 135

*Le terrain « B » de 904 m² cadastré : ZI 130 et ZI 136

Conférer les délibérations n° 2018.12 du 5 avril 2018 et n° 2018.22 du 14 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

CONFIRME les délibérations n° 2018.12 et n° 2018.22 du conseil municipal précédent,

en fixant le prix à 110 € du m² pour le terrain « A » de 804 m² cadastré : ZI 129 et ZI 135 et pour le terrain « B » de 904 m² cadastré : ZI 130 et ZI 136,

en acceptant que le maire prenne contact avec Maître LUTUN Laurent, notaire de Fismes,

en autorisant le maire à signer les compromis de vente et les actes notariés avec les différents acquéreurs ainsi que tous documents permettant la vente des terrains communaux cadastrés : ZI 129 et ZI 135 ET ZI 130 et ZI 136. Les frais de notaire seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

Budget 2020 : Budget annexe Développement Commercial

Le Budget annexe Développement Commercial 2020 se résume comme suit :

- **Section investissement : 51 050 €**
- **Section fonctionnement : 66 563 €**

Vote à l'unanimité par le conseil municipal

Budget primitif 2020 : Budget principal de la commune

Le Budget Primitif 2020 se résume comme suit :

- **Section investissement : 486 040 €**
- **Section fonctionnement : 626 793 €**

Vote à l'unanimité par le conseil municipal

Subventions aux associations

Lors de la présentation du budget 2020, le maire a énuméré les subventions à allouer aux associations au titre de l'exercice 2020 qui figure en annexe dans le budget 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'allouer aux associations, au titre de l'année 2020, les montants tels que présentés dans le tableau joint à la présente,

INDIQUE que les crédits sont inscrits dans le budget 2020.

DEMANDE à Monsieur Le maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

VOTE à l'unanimité

sauf pour la subvention de l'association le Village, Monsieur David MIMIN s'est retiré du vote.

Mairie de VILLE EN TARDENOIS - 51 - Budget principal	BP 2020
IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	5	subvention	Association le Village	Associations	2 000,00
6574	1	subvention	ASTB Amical sportif du Tardenois Basket	Associations	500,00
6574	2	Subventions	CAVE ADAM	Associations	600,00
6574	6	subventions	Chorale du Tardenois	Associations	400,00
6574	3	subvention	CLAT centre de loisirs	Associations	350,00

Total : 3850 euros

Informations, questions diverses

Désignation du membre de la commission électorale

La commission de contrôle est composée de trois membres :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, sauf le maire et les adjoints.
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet
- Un délégué désigné par le président du tribunal de Grande Instance

Le conseiller municipal membre de la commission électorale, pris dans l'ordre du tableau, sera **Madame Jacqueline BAUME**

Illiwap® | L'appli Alerte et Information des Populations ...

La commission Communication, information s'est renseignée pour une mise en place éventuelle d'une application pour alerter la population instantanément, par exemple : pour une coupure d'eau, d'électricité, etc...

L'application Illiwap semble intéressante et bon marché.

Borne de recharge électrique

Le SIEM (Syndicat intercommunal d'Energies de la Marne) est en train d'installer une borne de recharge électrique pour les véhicules électriques sur le parking du jardin public. Celle-ci devrait être opérationnelle rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.